



PRIORITÉS ESSENTIELLES
POUR LA RELANCE DE LA
FRANCE

2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LECESE, EXPRESSION
DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE ORGANISÉE

Sommaire

Introduction	2
Récapitulatif des propositions du CESE	6
A. Créer de nouvelles solidarités et soutenir l'emploi	10
1. Des vulnérabilités personnelles aggravées par la crise	10
2. D'autres formes de vulnérabilité résultent de l'insuffisance de droits collectifs, de failles dans l'accès à ces droits, ou de l'organisation de la vie en société	11
3. Les questions de l'emploi, du travail et de la protection sociale au cœur des solutions	12
Mesures d'urgence	14
Orientations stratégiques	16
B. Relancer les activités en préparant l'avenir	20
1. Établir un diagnostic de la situation	20
2. Rendre la société moins vulnérable et sécuriser l'avenir	21
Mesures d'urgence	26
Orientations stratégiques	27
C. Décider ensemble	32
1. Les politiques publiques dans une démocratie	32
2. La répartition des compétences	33
3. La place des connaissances scientifiques et de l'expertise	33
4. L'expérience de la société civile organisée et l'expression citoyenne	34
5. Le dialogue social doit être reconnu et renforcé par des actes	34
Mesures d'urgence	36
Orientations stratégiques	37
Conclusion	38



INTRODUCTION

Le monde entier fait face à une crise sanitaire d'ampleur historique avec l'épidémie de la Covid 19. L'Europe est particulièrement frappée et la France fait partie des pays les plus touchés. Les conséquences humaines sont terribles : nombre de décès, malades avec des séquelles plus ou moins lourdes. En outre, les proches des victimes sont aussi affectés et la pandémie induit une fragilisation psychologique pour une partie de la population dont les effets sont encore flous. Au-delà des urgences, il convient de traiter les facteurs d'origine de cette situation, notamment environnementaux, et d'enclencher les changements systémiques nécessaires pour éviter leur renouvellement.

Dans ces circonstances, la mobilisation et le dévouement des personnels soignants ont été exemplaires face à l'ampleur de l'épidémie et au manque de moyens. D'autres métiers se sont trouvés en deuxième ligne, poursuivant une activité sur le terrain indispensable à la survie et au quotidien. Tous l'ont fait au péril de leur santé, voire de leur vie, et de celle de leurs proches. La recherche médicale est à l'œuvre pour vaincre la maladie mais il lui faudra du temps pour trouver des solutions efficaces. L'élan citoyen, syndical et associatif s'est révélé indispensable à la cohésion sociale et, souvent, à la survie des personnes vulnérables, en grande pauvreté ou isolées.

Cette crise sanitaire, qui n'est pas encore surmontée, est désormais aussi une crise économique survenant dans un contexte de transition climatique et environnementale déjà lourd. En effet, la France, comme la plupart des pays, a fait le choix de prioriser la santé. Toutes les activités économiques ont été affectées par le confinement, même si la forme a pu être différente allant d'un arrêt total à un ralentissement. Des secteurs sont violemment frappés, plus ou moins durablement. Les conséquences sur la production de richesses et les perspectives de croissance seront lourdes. Les effets sur les revenus, donc sur le pouvoir d'achat et la possibilité de subvenir aux besoins de base, sont apparus rapidement au cours de la pandémie, notamment pour les plus précaires. La cessation d'activité a fortement amputé le chiffre d'affaires, le résultat et la trésorerie des entreprises de toute taille et de toute nature.

Les plus touchés sont aussi les plus vulnérables dans leur état physique, dans leur situation sociale, personnelle et familiale, dans le niveau de leurs ressources matérielles... L'emploi est fortement menacé. Après que l'offre ou la demande se sont effondrées, les faillites et les licenciements économiques apparaissent et pourraient atteindre des niveaux inégalés depuis longtemps. Les diverses conséquences négatives du chômage, humaines, sociales, économiques..., en seront accrues.

Le niveau de protection sociale, élevé en France, a heureusement à nouveau joué un rôle d'amortisseur mais chacun n'en bénéficie pas pleinement. Le télétravail, souvent non-préparé et dans des conditions parfois difficiles, mais aussi l'imagination collective, ont permis la poursuite d'activités à distance ou dans des conditions sanitaires sécurisées. Cependant, certains dispositifs tels l'activité partielle et les prêts sur garantie doivent être adaptés à une crise qui se prolonge. La crise souligne la nécessité absolue d'aller vers un monde plus juste et plus soutenable, moins exposé aux vulnérabilités sanitaires dues à sa dépendance aux échanges à longue distance, plus soucieux d'intégrer les mutations rendues indispensables par les transformations écologiques et climatiques en cours.

Le Président de la République, en interrogeant les présidents du CESE et des assemblées parlementaires, a posé le problème et l'enjeu : « Cette crise sanitaire dont les prolongements sont sociaux et économiques nous rappelle notre vulnérabilité. Cet ébranlement intime et collectif qui touche à notre humanité et à notre société nous oblige à réinterroger, qu'il s'agisse de notre système et de nos pratiques de santé, de nos stratégies économiques et écologiques, de notre relation au travail, de l'organisation des pouvoirs dans notre pays. Pour servir au mieux nos compatriotes, la nécessité s'impose à nous de tracer de nouvelles perspectives, redéfinir les solidarités, dessiner un nouvel horizon. »

Dans cette situation exceptionnelle, le CESE, jouant pleinement son rôle d'éclairage des pouvoirs publics, apporte donc la contribution de la société civile organisée, dans une vision d'intérêt général, d'urgence et de long terme, de nature à restaurer la confiance en l'action publique. Car la confiance est indispensable à la cohésion sociale, à l'efficacité économique, à la démocratie et à la réussite des transitions vers un monde plus juste, soutenable et résilient.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DOCUMENT

Les éléments de réponse au Président de la République sont potentiellement nombreux, tant la crise touche tous les aspects qui fondent la vie en société. Le CESE fait donc le choix de traiter dans :

- un texte central, constitué par ce premier document, les grandes priorités, en distinguant des mesures d'urgence et immédiates, des orientations stratégiques de moyen et long terme ;
- des fiches thématiques présentées dans un second document, rassemblant des propositions complémentaires.

L'ensemble de cette réponse s'appuie sur les contributions des formations de travail du CESE, les remontées d'actualité des organisations qui le composent¹ et des consultations qu'il conduit auprès de la société civile² ou qui ont été conduites à l'initiative d'instances publiques³. Des renvois en bas de page font référence aux résultats des consultations publiques⁴ et à ceux de la Convention citoyenne pour le climat.

1. Chaque quinzaine, depuis le déconfinement, le CESE établit une revue d'actualité à partir de remontée des organisations de la société civile. Cette revue est transmise aux pouvoirs-publics.

2. Diverses plateformes consultatives et contributives, association de mandataire de pétitions aux travaux du CESE, groupes de citoyens tirés au sort organisés par le CESE, Convention citoyenne pour le climat. Avis « Fractures et transitions, réconcilier la France », contribuant au Grand débat national.

3. Conclusions du Grand débat national, résultats de plateformes consultatives consolidés par la DITP.

4. Dans le cadre des consultations menées par le CESE pour apporter la présente réponse, les membres de la Gouvernance du CESE ont auditionné, le mardi 30 juin 2020, les plateformes de consultations citoyennes suivantes :

- Le Monde d'après (make.org) : Axel Dauchez ;
- Récits d'aujourd'hui (Bluenove) Antoine Brachet ;
- Demain est près de chez vous (Politiker) : Chloé Cayrasso ;
- Construisons Demain (Civocracy) : Maximilien Ami ;
- L'entreprise de demain (Recovery) : Philippe Zaouati ;
- Après-Maintenant : Marc-Antoine Guarrigue ;
- Ma voix Porte : Pierre Deleforge.

Leurs contributions sont recueillies au sein de 4 corpus réalisés en partenariat avec la DITP :

- Corpus n°1 : analyse sémantique et lexicale des 12 consultations citoyennes ayant fait le choix de l'expression libre ;
- Corpus n°2 : résultats de deux sondages et d'un questionnaire faisant partie intégrante d'une démarche de collecte d'expressions citoyennes ;
- Corpus n°3 : recueil des consensus citoyens exprimés sur une plateforme indépendante de mobilisation citoyenne ;
- Corpus n°4 : recueil des contributions recueillies par une consultation citoyenne à destination des acteurs et salariés du monde de l'entreprise.

Il est réalisé à cet égard, une synthèse de ces 4 corpus nourriront en plus des autres sources déjà mentionnées, les réflexions de la présente note.

N'apparaissent en notes de bas de page, uniquement les éléments n'ayant pas été traités par les autres sources préalablement citées.

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS DU CESE

Les trois chapitres forment système et ne peuvent être efficaces les uns sans les autres.

1. Créer de nouvelles solidarités et soutenir l'emploi

Mesures d'urgence :

- **Maintenir l'emploi, assurer un revenu et soutenir les jeunes**
 - Le dispositif d'activité partielle
 - Les dispositifs d'accès des jeunes à l'emploi
 - L'indemnisation du chômage
 - Le fonds de solidarité pour les indépendants, les TPE et les micro-entrepreneurs
- **Conforter les dispositifs d'intervention et d'accompagnement social**
- **Instaurer un plan d'urgence « scolarisation »**

Orientations stratégiques :

- **Renforcer l'accompagnement et la formation pour l'accès et le retour à l'emploi**
 - Un service public de l'insertion
 - Les structures et dispositifs d'accueil du public
 - L'accès à la formation professionnelle
 - Le plan d'investissement dans les compétences
- **Compléter la protection sociale des plus défavorisés et garantir une ressource aux jeunes**
 - Contre l'exclusion et la pauvreté, un revenu minimum social garanti
 - Pour les jeunes
 - Pour les indépendants
 - Pour une prise en charge effective de la perte d'autonomie

2. Relancer les activités en préparant l'avenir

Mesures d'urgence :

- **Relancer les activités**
 - Un pilotage participatif de la relance
 - Pour un pacte productif, social et écologique
 - Accompagner la relance rapide des activités par un premier volet « court terme » du plan de programmation de l'emploi et des compétences
- **Construire et mettre en œuvre sans délai le plan pour l'hôpital et les EHPAD**

Orientations stratégiques :

- **Donner du sens au travail et à sa finalité**
 - Réaliser sans délai le Plan de programmation des emplois et des compétences, en y intégrant la reconnaissance des qualifications
 - Privilégier les formations initiales et les reconversions vers des compétences relatives aux transitions écologiques, énergétiques et climatiques
 - Faire de la qualité de vie au travail et de la mobilisation du capital une même priorité
- **Amplifier le Programme d'investissements d'avenir**
- Engager une réforme fiscale vers plus de justice

3. Décider ensemble

Mesures d'urgence :

- **Préparer une nouvelle étape de décentralisation**
- **Organiser une Conférence du lien social**

Orientations stratégiques :

- **Renforcer les mécanismes de participation de la société civile et de redevabilité**
 - Développer la participation des salariés
 - Développer une véritable politique de soutien à la vie associative à sa structuration, ainsi que de l'engagement citoyen
 - L'Union Européenne doit s'engager dans une refondation à la hauteur des défis

CRÉER
de nouvelles
solidarités

et **SOUTENIR**
l'emploi



A. Créer de nouvelles solidarités et soutenir l'emploi

Objectif général : La crise de la Covid 19 a amplifié des vulnérabilités existantes de notre société et en a révélé de nouvelles. Ses effets sur l'emploi sont particulièrement destructeurs. Cette première partie s'attache à établir un diagnostic rapide de ces situations de grande faiblesse, pour en comprendre les origines, puis à voir quelles mesures d'urgence sont nécessaires pour y répondre dans l'immédiat et quelles orientations stratégiques pourraient corriger durablement ces situations de faiblesse.

1. Des vulnérabilités personnelles aggravées par la crise

Les premières **fragilités révélées par la crise** sont, logiquement, les conséquences de la situation sanitaire elle-même : les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies chroniques ou en situation de handicap ont rapidement été identifiées comme personnes à risque, et les taux de contamination de la maladie ou de mortalité ont en effet été beaucoup plus élevés dans ces catégories.

Les mesures de confinement rendues nécessaires par la pandémie ont par ailleurs révélé ou renforcé les difficultés dues à l'isolement, au mal-logement, à la fragilité psychologique ou à la faiblesse de l'environnement affectif. Les personnes en situation de perte d'autonomie ou souffrant de maladies psychiques, les victimes de violences intrafamiliales et au sein du couple, les jeunes en rupture familiale, les détenus privés de visite ou dont la détention provisoire a été prolongée, pour ne citer que ces cas, en ont été les victimes.¹

Les **effets économiques** de la crise, avec l'arrêt ou le fort ralentissement de l'activité pendant le confinement, ont notamment accentué les difficultés de personnes qui étaient déjà les plus socialement défavorisées : personnes sans domicile fixe, migrants, chômeurs, « travailleurs pauvres » ou en contrat salarial précaire, travailleurs indépendants à revenus faibles ou instables, jeunes tributaires d'un emploi à temps partiel, d'un stage ou à la recherche d'un premier emploi stable. **L'augmentation du chômage**, déjà constatée et probablement à venir, va renforcer cette tendance, avec un risque très élevé de basculement dans la grande pauvreté, et plus largement d'accroissement de tous les maux liés au chômage : dégradation de la qualité de vie, de la santé, des liens familiaux, exclusions... La concentration de ces difficultés dans les quartiers défavorisés des grandes agglomérations en accentue les effets et en fait un enjeu majeur pour notre pays. Cette situation, génératrice de tensions fortes, présente des risques sérieux pour la paix sociale et l'ordre public.

1. "Améliorer et sécuriser l'accès au logement pour les personnes les plus vulnérables, via des systèmes de cautions pour la location [et] "adapter les infrastructures, les lieux publics" et "les sites internet adaptés aux personnes porteuses d'un handicap et ainsi réduire leur exclusion." - Proposition de l'avis citoyens de Fractures et Transitions, page 111.

2. D'autres formes de vulnérabilité résultent de l'insuffisance de droits collectifs, de failles dans l'accès à ces droits, ou de l'organisation de la vie en société

L'accès aux soins, en particulier aux soins intensifs en urgence, a montré ou confirmé certaines faiblesses de notre système de santé. A la saturation des services d'urgences se sont ajoutés les carences de la couverture territoriale à l'origine de déserts médicaux, le manque d'organisation collective de la médecine libérale, le manque de coopération entre les différents acteurs (établissements hospitaliers publics, privés et privés non lucratifs), l'absence de coordination entre les acteurs (médecine hospitalière, médecine libérale, santé scolaire, santé au travail, secteur sanitaire et social, ...). Ajoutons à cela les insuffisances ciblées mais criantes de certains matériels de protection et de soins indispensables (masques, respirateurs). La **situation des EHPAD**, accueillant principalement des personnes à risque, a mis en évidence la difficulté de concilier la protection sanitaire des résidents et le maintien de leur qualité de vie notamment par les liens familiaux et en collectivité. Ces situations n'ont été supportées que par l'investissement extraordinaire de la communauté des soignants, professionnels de santé, personnels techniques et administratifs de tous niveaux, dans des conditions qu'il faut saluer et remercier. Il faut éviter à tout prix qu'elles se renouvellent. Les mesures prises l'ont souvent été avec un manque réel de concertation avec les usagers, prévue pourtant dans les règles de la démocratie sanitaire ou des conseils de vies sociale pour les établissements sociaux et médico-sociaux, l'état d'urgence ne justifiant pas tout. Les conséquences sur les malades, les personnes âgées et leur famille seront durables³. Le confinement a aussi mis en exergue les difficultés d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées à domicile et des personnes en situation de handicap hébergées dans des établissements médico-sociaux. Le confinement a paradoxalement illustré l'ampleur des **fractures territoriales** en soumettant des quartiers et territoires à des inconvénients généralisés, tels que l'absence de transports publics ou la privation des accès aux espaces verts, tout en aggravant d'autres maux tels que le mal-logement, les zones blanches ou l'impossibilité d'accéder aux services numériques. La situation dans les Outre-mer a souvent été aggravée par la situation des transports et de l'habitat dans des secteurs à croissance démographique beaucoup plus forte qu'en métropole. Par ailleurs, des habitants de certaines zones géographiques non véritablement touchées par l'épidémie ont du mal à comprendre la dureté des règles de confinement imposées.⁴

Le confinement a également accentué **les fractures sociales** en rendant plus difficile ou impossible l'accès à l'enseignement pour les jeunes, à la culture pour tous et à la formation professionnelle par les stages ou l'alternance. La coupure avec l'école touche aujourd'hui de nombreux élèves, collégiens, lycéens, aggravant ainsi le décrochage scolaire. Depuis le début du mois de mars, malgré les efforts des enseignants et d'associations certains d'entre eux

2. « Pour résorber les fractures territoriales, nous pensons nécessaire de **définir un ensemble de services publics minimum** (hôpital/centre médical, gare, poste, crèche, école, maison de retraite...) **selon des critères de densité de population et de distances** (ou temps de déplacements). Nous voyons un impératif à ce que soit restauré **l'équité d'accès à l'ensemble des services publics et de limiter la désertification**. Pour cela, nous proposons d'établir **un guichet unique, notamment en zone rurale**. Il s'agit de limiter les déplacements et de faciliter les démarches » - Op. cit, page 125

3. **Constats établis par la synthèse des contributions en ligne du Grand débat national** : Le service public de la santé est le premier domaine pour lequel, les Françaises et les Français souhaitent un renforcement dans les territoires (30,4%) déclinés de la manière suivante [Question ouverte – Réponses non suggérées - Plusieurs réponses possibles avec au total 29.739 contributions] : 12,7%, Les hôpitaux / 12,0%, Le nombre de médecins / 9,6%, L'accès aux soins / 2,1% L'accompagnement des personnes en situation de handicap / 1,2%, L'implantation de maisons de santé / 0,9%, Le nombre de médecins en milieu rural / 0,7%, Les maisons de retraites / 0,7%, Le nombre de médecins spécialistes.

4. "Le groupe [citoyen] recommande que chaque citoyen puisse **bénéficier d'un logement décent et adapté à chaque situation** (individuelle, familiale, en situation d' handicap, etc.) avec vérification stricte du respect des normes sanitaires et de sécurité. La location de logements insalubres doit être interdite et les loyers mieux encadrés." - Proposition de l'avis citoyens de Fractures et Transitions, page 130.

n'ont plus de contact avec l'éducation⁵. Cela constitue une rupture dangereuse dans l'apprentissage des connaissances et un éloignement du lieu de socialisation qu'est l'école. De plus, les vulnérabilités sociales se doublent souvent de vulnérabilités environnementales (différences d'exposition, de capacités d'adaptation des populations, impacts sur la santé) qu'il convient de mieux identifier et prendre en compte afin d'améliorer la capacité de résilience globale de notre société.^{6,7}

Les étudiants, les jeunes en formation ou en recherche d'emploi ont été durement frappés par un cumul de conséquences du confinement, pour ceux n'ayant pu retourner loger chez leurs parents : isolement dans des logements bien souvent très exigus, perte de leur emploi complémentaire, problèmes d'alimentation importants du fait de la fermeture des restaurations collectives à tarification sociale, sans oublier une année universitaire totalement désorganisée leur faisant perdre leurs repères. Le manque d'encadrement au niveau national de la gestion de fin d'année universitaire et des examens est difficilement compréhensible, tout comme le fait que les universités soient restées fermées tandis que les écoles ont été rouvertes.

3. Les questions de l'emploi, du travail et de la protection sociale au cœur des solutions

L'épidémie et sa gestion sanitaire, caractérisée par un confinement nécessaire mais brutal suivi d'un déconfinement très progressif, ont des **conséquences économiques** très fortes avec l'arrêt brutal et massif d'activités productives de toutes natures. Cette situation a déjà un effet sur **l'accroissement du chômage** et menace de nombreux emplois dans les secteurs concernés et dans des territoires déjà en sous-emploi, notamment dans les Outre-mer. Les conséquences sont particulièrement dures pour les travailleurs les plus précaires, ceux des nouvelles formes

5. Un effort en faveur de l'éducation et de la formation est considéré comme nécessaire pour façonner la société et servir des causes environnementales et sociales. C'est un enjeu majeur du corpus 1 ; c'est également un regroupement de propositions prioritaires du corpus 3, avec 7% des propositions plébiscitées. L'augmentation des efforts dans l'éducation est considérée comme un moyen d'améliorer la formation des jeunes. Dans le corpus 1 en particulier, faire de l'éducation une priorité regroupe 8% du total des contributions.

6. **Propositions issues des synthèses des consultations en ligne durant le confinement agrégées par le collectif « Après maintenant » :**

- 61% des Français souhaitent s'impliquer dans la réforme du système éducatif afin qu'il soit plus équitable et individualisé. Ceci correspond à la 4ème priorité, après synthèse des 14 plateformes agrégées par le collectif « Après maintenant ».

NB : Afin d'établir cette synthèse le collectif a mené un sondage en partenariat avec Opinion Way, comptabilisant 1042 répondants (sur les 280.000 mentionnés en page 1). Les Français ont exprimé à travers ce sondage un très large consensus dans leur priorité de changement. Plus de 80% des Français sont prêts à faire des efforts à titre individuel pour les 5 mêmes causes/priorités (détaillées par la suite).

7. **Analyse des contributions libres durant le Grand débat national : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes rendus des réunions d'initiative locale :**

Le développement de la formation professionnelle (52% des idées exprimées dans les contributions individuelles – 59% dans les contributions collectives) est la principale préoccupation formulée par les contributeurs. Elle est suivie par la revalorisation du métier d'enseignant (24% - 14%) et par le renforcement de l'égalité des chances (14% - 17%).

Le consensus porte sur une unique proposition : **développer et valoriser les formations qualifiantes**. Elle représente 27% des idées exprimées sur la thématique. Les propositions se partagent ensuite autour de deux axes :

- D'un côté, les participants s'expriment en faveur d'une **éducation/formation plus inclusive (39% des idées)** renforçant l'égalité des chances, en valorisant les métiers manuels, en développant la formation tout au long de la vie et l'éducation populaire. Cette politique serait soutenue par un budget de l'éducation nationale augmenté.

- De l'autre, les participants mettent en avant la revalorisation du métier d'enseignant (24% des idées, correspondant à un meilleur salaire et au rétablissement du respect l'enseignant) et les conditions nécessaires pour mieux accompagner les élèves en difficulté (9% des idées, portant sur la réduction de l'effectif des classes, la lutte contre le décrochage scolaire et des moyens renforcés pour l'éducation en zone prioritaire).

Cette structuration des profils d'opinions, qui est celle des contributions individuelles, se retrouve presque à l'identique dans les contributions collectives. A quelques différences près : dans ces dernières, les propositions relatives aux métiers manuels sont corrélées à celles concernant le métier d'enseignant au lieu d'être portées par les profils défendant une éducation plus inclusive.

d'emploi dites « ubérisées », qui souvent sont des jeunes, étudiants, venant de quartiers défavorisés, avec des risques de désespérance en leur avenir et d'explosions sociales.

Une grande capacité d'adaptation des acteurs du travail et de l'entreprise a cependant limité la dégradation de l'emploi. Le télétravail à grande échelle révèle, à la fois, une appétence des travailleurs concernés et du temps gagné par l'évitement des déplacements mais aussi des difficultés en termes d'équipement, d'accès au numérique, d'ergonomie du poste de travail et des risques d'hyperconnexion, d'isolement social, qui ne sont pas sans conséquence sur la santé physique et psychique des salariés. Les partenaires sociaux doivent lancer un chantier sur ce sujet afin que le télétravail puisse devenir une modalité usuelle d'organisation du travail dès lors qu'il est possible, mais dans des conditions et des règles palliant ses inconvénients. L'usage massif du vélo a mis en évidence le besoin d'équipements spécifiques sur les voies publiques et sur les lieux de travail. Le dialogue social, y compris dans les plus petites entreprises, lorsqu'il est développé, a montré son efficacité en termes d'adaptation concertée des organisations du travail et des mobilités, comme de mise en œuvre de moyens de protection sanitaire.⁸

La situation a aussi mis en lumière la vulnérabilité des entrepreneurs et des indépendants : le manque de fonds propres et la faiblesse de trésorerie des entreprises entraînent et entraîneront des faillites.

Pour soutenir l'économie, **les capacités d'actions de l'Etat et de l'Union européenne** ont été cruciales, même si le rôle de l'UE n'a pas été suffisamment explicité et si beaucoup d'attentes dépassent leurs possibilités.

La crise a aussi révélé ou accentué des besoins : logement décent, services de proximité, métiers du « care » (ensemble d'activités et métiers mettant en œuvre la sollicitude), équipements pour l'accès au numérique, équipements et infrastructures de mobilité douce ou de transports en commun, protection de la biodiversité et des écosystèmes, etc., qui offrirait de nouveaux emplois.

Face aux vulnérabilités, on a pu constater **l'importance et l'efficacité de notre système de protection sociale** qui a aussi joué un rôle d'amortisseur au plan économique. Mais il comporte des failles qu'il faut combler (perte d'autonomie, jeunes en difficulté...). En même temps se profilent des problèmes qu'il faut anticiper : le dispositif de chômage partiel, les activités réduites de maintien dans l'emploi ou encore les règles de calcul et de montant de l'indemnisation de l'assurance chômage pour assurer un revenu décent ont su et devront encore s'adapter.

Certaines décisions prises dans l'urgence de la crise vont avoir des effets sur l'équilibre financier du système de protection sociale. La cohésion sociale de notre pays impliquera de s'interroger sur les conditions de son financement. Mais la mobilisation contre toutes les vulnérabilités et pour limiter les suppressions d'emploi ainsi que l'accompagnement des personnes pour le maintien ou l'accès à l'emploi doit se poursuivre. Le CESE préconise d'autres mesures d'urgence et des orientations stratégiques.

⁸ *Analyse des contributions libres durant le Grand débat national : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes rendus des réunions d'initiative locale :*

« Enfin, dans les contributions collectives, on voit émerger davantage de propositions relatives au soutien d'une économie plus responsable et plus proche des territoires (Soutenir l'économie sociale et solidaire et les modèles d'entreprises responsables, soutenir l'économie locale PME, PMI, TPE, Développer l'emploi du secteur associatif, développer le dialogue social dans l'entreprise). »
(Page 8)

Mesures d'urgence :

✓ **Maintenir l'emploi, assurer un revenu et soutenir les jeunes :**

Le maintien de l'emploi et d'un revenu sont déterminants pour atténuer les conséquences sociales et y résister ainsi que pour la relance économique. C'est pourquoi, sans préjudice d'une sortie souhaitable de l'état d'urgence sanitaire, des mesures, à prolonger ou à prendre, nous paraissent essentielles et prioritaires. Elles sont complémentaires avec celles proposées dans les fiches thématiques rassemblées dans le document joint à cette lettre de réponse. L'attention doit aussi se porter sur ceux qui ont été privés de revenus dans cette période : agriculteurs, artisans, indépendants, des professions libérales, des commerçants et des étudiants salariés.

- **Le dispositif d'activité partielle joue un rôle puissant pour le maintien de l'emploi et des compétences.** Il a su s'adapter et devra le faire encore face au prolongement de la baisse d'activité. Sa mise en œuvre doit être conditionnée à des engagements précis de maintien de l'emploi et de partage équilibré de la valeur ajoutée adapté à la taille de l'entreprise et passer par un accord d'entreprise ou un avis favorable du CSE quand une représentation syndicale ou du personnel existe. De telles conditions doivent être adaptées pour les TPE de moins de 11 salariés. Il doit pouvoir aussi être mis à profit pour engager un plan de développement des compétences en lien avec les perspectives d'évolutions du métier et de la nature des productions au plus près des territoires. Son financement doit être assuré par des ressources dédiées.
- **Les dispositifs d'accès des jeunes à l'emploi** doivent être renforcés pour soutenir l'apprentissage, l'alternance et la médiation à l'emploi pour les entreprises s'engageant en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés du marché du travail. Un objectif ambitieux en nombre de Parcours emplois compétences, à destination des jeunes principalement, doit être fixé et leur durée portée à 24 mois. La Garantie jeunes doit être étendue et renforcée car elle constitue un progrès significatif pour les jeunes et en même temps pour l'avenir de notre société. Cependant, l'empilement des dispositifs, la persistance de seuils d'âge, un non-recours élevé indiquent que des améliorations doivent être recherchées. En s'appuyant sur les réseaux existants (missions locales, CROUS, CCAS...), il convient de compléter les dispositifs d'aide pour assurer aux jeunes des ressources et mieux les accompagner dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Le service civique mérite d'être développé. Les nouvelles formes d'engagement doivent mieux être prises en compte et institutionnalisées dans leur parcours vers l'emploi.

Des accords de branche devraient encadrer les dispositifs ci-dessus en lien avec les évolutions des secteurs professionnels.

- **La réforme récente du mode de calcul de l'indemnisation du chômage** va conduire à l'appauvrissement des personnes et des ménages concernés. Actuellement suspendue, cette réforme doit être revue pour tenir compte du contexte, avec des règles de calcul et de montant de l'indemnisation qui assurent aux demandeurs d'emploi un revenu décent qui par ailleurs participera de la reprise économique.
- **Le fonds de solidarité pour les indépendants, les TPE et les micro-entrepreneurs** doit être prolongé au-delà du mois de juin et amélioré pour leur permettre de reprendre leur activité.

- ✓ **Conforter les dispositifs d'intervention et d'accompagnement social** pour lutter contre l'isolement, les violences conjugales et intrafamiliales, les difficultés psychologiques et l'absence de logement des catégories sociales les plus défavorisées. Ces dispositifs reposent actuellement sur une organisation propre à chaque territoire. Les services sociaux des collectivités territoriales (principalement les communes et les départements), y travaillent en liaison étroite avec un réseau d'associations engagées dans les actions d'hébergement, d'aide alimentaire, de domiciliation, d'aide au retour à l'emploi, de maintien de relations humaines avec les personnes les plus isolées. Ce réseau, animé par des travailleurs sociaux, complété par des bénévoles, a été lui aussi fragilisé par la crise. Il importe de redonner aux collectivités et à ce réseau associatif les moyens d'intervenir en urgence auprès de populations affaiblies et potentiellement beaucoup plus nombreuses après la crise.

- ✓ **Instaurer un plan d'urgence « scolarisation »**
Pour répondre à la situation très grave de rupture des liens avec l'école, qui accentue considérablement les inégalités connues, il faut décréter une mobilisation de tous les acteurs en utilisant l'expérience du confinement pour renforcer les dispositifs d'accompagnement des élèves. Enseignants, parents, collectivités territoriales, CAF, MSA, action sociale, associations... doivent agir ensemble pour que les élèves reprennent leur scolarité avec les moyens pédagogiques, humains et matériels nécessaires. Ce plan sera décliné par département, commune, quartiers en concertation avec tous les acteurs.

Orientations stratégiques :

✓ Renforcer l'accompagnement et la formation pour améliorer l'accès et le retour à l'emploi

La recrudescence du chômage d'une part, les perspectives d'emplois nouveaux qui résulteraient d'une politique économique plus dynamique d'autre part, accroissent la nécessité d'accompagner les personnes vers l'emploi.

- **Un service public de l'insertion** fait l'objet d'expérimentations en cours qu'il faudra apprécier à l'aune de la capacité respective des réseaux de l'insertion et du service public de l'emploi à partager leurs informations sur les parcours individuels, dans le respect des compétences d'intervention de chacun d'entre eux. Le partage des rôles entre les différentes composantes des services publics de l'insertion et de l'emploi doit relever d'une contractualisation mise en place à l'échelle des régions. Le levier de la clause sociale doit être pleinement utilisé, par les collectivités publiques et les entreprises, pour favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.
- **Les structures et dispositifs d'accueil du public** doivent assurer une couverture géographique suffisante dans le cadre de la contractualisation Etat-région en lien avec les collectivités territoriales et en cohérence entre elles : Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Maisons de l'emploi et structures de proximité du service public de l'emploi. Concernant les salariés des TPE/PME, la création de cellules d'accompagnement interentreprises permettrait de mieux mobiliser les dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels.
- **En matière d'accès à la formation professionnelle**, l'Etat doit inciter les régions, Pôle emploi et les OPCO à vérifier que l'entrée en formation demeure incitative et si besoin à abonder les rémunérations des stagiaires et prendre en charge les coûts annexes de la formation. Les collectivités publiques doivent être aussi incitées à collaborer pour résoudre les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi dont l'origine est l'insuffisance de solutions de mobilité ou l'absence de solutions d'accueil des jeunes enfants. Les Actions de formation en situation de travail (AFEST) doivent être également encouragées.
- **Le plan d'investissement dans les compétences** doit se concevoir dans la durée, au-delà du terme envisagé en 2022, en ciblant notamment les salariés de faible qualification dont l'emploi est menacé et en privilégiant l'adaptation à des compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques. La concertation institutionnelle autour du PIC doit associer les partenaires sociaux représentatifs. Dans ce cadre, doit être sécurisé le financement des dispositifs de Préparation opérationnelle à l'emploi (POE).

✓ Compléter la protection sociale des plus défavorisés et garantir une ressource aux jeunes

- **Contre l'exclusion et la pauvreté, un revenu minimum social garanti (RMSG)**, attaché à la personne, tel que proposé par le CESE en 2017
Se substituant à sept des huit minima sociaux existants (RSA, ASS, AAH, ASI, ASV, ASPA, AV), il permettrait de garantir un revenu stable à toutes les personnes en situation de fragilité économique et sociale et favoriserait l'accès aux droits par une simplification de l'architecture. Il contribuerait ainsi à l'éradication de la pauvreté qui est un objectif majeur et qui aurait en outre beaucoup d'effets induits positifs sur la consommation de qualité, la prévention sanitaire, la cohésion sociale, l'éducation des enfants, etc. Les prestations familiales et

les allocations logement devront être maintenues hors du champ de ce futur revenu.

➤ **Pour les jeunes**

Pour les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation qui ne bénéficient d'aucun soutien de leurs parents, le CESE préconise l'attribution dès 18 ans du RMSG qui se substituerait le cas échéant à l'allocation de la Garantie jeunes. Ces derniers contractualiseront avec un dispositif d'insertion vers et dans l'emploi avec les services de l'emploi.

Les ruptures dans la prise en charge des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) créent par ailleurs des situations de gênes économique et social auxquelles il faut remédier en garantissant partout à ces jeunes une prise en charge multidisciplinaire (médicale, sociale, professionnelle), sans rupture jusqu'à l'autonomie. Le service civique, qui permet aux jeunes de gagner en expérience et en compétences transversales tout en rendant utile à la collectivité et en étant indemnisé, mérite d'être développé.

➤ **Pour les indépendants**

Les nouvelles formes d'activités et de statuts atypiques, notamment liés à l'essor des plateformes numériques, sont mal couvertes par notre protection sociale. Des droits attachés à la personne et la généralisation de la prévoyance contribueraient à corriger cette injustice. Si les micro-entrepreneurs exerçant via des plateformes, souvent peu responsables socialement, bénéficient d'une protection sociale, ils n'ont en revanche ni indemnités de chômage partiel ni indemnité journalière en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Le modèle social des plateformes doit donc évoluer et intégrer pour cela la mise en place d'un système adapté de représentation collective et de dialogue permanent. L'article 48 de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 prévoit qu'une ordonnance déterminera les modalités de cette représentation. Aucun retard ne doit être pris. Au-delà, **la protection sociale générale des indépendants** doit être revue en vue de l'améliorer.

➤ **Pour une prise en charge effective de la perte d'autonomie**

L'instauration d'un cinquième risque au titre de la « perte d'autonomie » devrait conduire à un projet de loi à l'automne. Pour peu qu'il soit accompagné d'un financement à la hauteur des enjeux, cela constituerait une avancée de notre protection sociale qu'il faut absolument réaliser.

RELANCER
les activités

en PRÉPARANT
l'avenir



B. Relancer les activités en préparant l'avenir

Objectif général : Parallèlement à la prise en charge des blessures évoquées au chapitre précédent, il faut, d'une part, agir pour relancer l'activité en préparant l'avenir et, d'autre part, rendre la société moins fragile face aux crises à venir (économiques, sanitaires, financières, etc.) et plus robuste face aux enjeux environnementaux du siècle actuel.

1. Établir un diagnostic de la situation

Cette crise ouvre une période de fortes incertitudes économiques et pour l'emploi. L'avenir ne peut s'envisager ni comme un retour à « *avant, comme si de rien n'était* », ni en faisant table rase du passé. Analyser la crise en matière économique et ses effets sur l'emploi est nécessaire car sont apparus⁹ :

- **Des failles dans des approvisionnements indispensables** au quotidien dont la cartographie est à faire en vue de déterminer des relocalisations nécessaires¹⁰
- Des faiblesses dans la maîtrise ou l'absence de **filières stratégiques**, aux niveaux national ou européen, qui appellent des investissements et le partage d'une vision d'un avenir commun
- **La dépendance d'entreprises** à de grands donneurs d'ordre et à l'intervention de l'Etat, accrue avec une crise, qui exige l'instauration de coopérations plus responsables
- **Le manque de trésorerie des entreprises**. Malgré les nombreux dispositifs de l'Etat, nombre d'entreprises notamment les TPE-PME sont sorties financièrement exsangues de la période de confinement
- **L'importance des services publics**, affaiblis par des politiques d'économies, au détriment d'investissements de long terme, qu'il faut corriger
- **L'importance des activités de lien social** (culture, sports, loisirs, tourisme, hôtellerie-restauration, bars, solidarités...), y compris sous forme associative, qui doivent être soutenues
- **Dans les Outre-mer**, très concernés par la baisse du tourisme, une dépendance alimentaire vis-à-vis des centres commerciaux, au détriment des producteurs de l'économie locale, des difficultés d'accès à l'eau et la fragilité d'un régime d'importation.

Pour répondre aux menaces sur l'emploi et à la nécessaire relance des activités, des mesures ont été prises qu'il

9. Mesures dégagées par la Convention citoyenne pour le climat sur la relance des activités et la stratégie économique de relocalisation :

- favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion de déchets (97,2% des suffrages) :
- développer et soutenir l'innovation de la transition (98,6% des suffrages)
- organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique (95,1%)
- accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau régional (98,6% des suffrages) : accompagner les salariés et les entreprises dans la transition, créer une nouvelle gouvernance de la transition des emplois et compétences au niveau régional et national

10. Un troisième axe concerne la relocalisation d'industries stratégiques ou essentielles, dont le double bénéfice au profit de l'écologie et de la souveraineté est clairement souligné. Cette ambition est portée par une idée prioritaire du corpus 3 (il faut relocaliser la production de produits vitaux : alimentation, produits pharmaceutiques, textiles ; il faut favoriser les entreprises qui utilisent les produits français et aider les autres à le faire [...]). Dans le corpus 1, soutenir l'activité locale et la souveraineté économique rassemble 11% du total des contributions. Dans le corpus 4 enfin, le rôle de la relocalisation dans la diminution de l'empreinte carbone et dans la création d'emploi est mis en avant (et si les entreprises européennes réinventaient la résilience ? La relocalisation de leurs chaînes de valeurs doit alors s'articuler autour de l'objectif de neutralité carbone en 2050, la limitation de la dépendance aux énergies fossiles, l'amélioration de la santé et le développement de l'emploi)

faut renforcer avec plus de dialogue social. Mais **la crise est aussi une opportunité** pour corriger ces fragilités qu'elle a révélées ou accentuées. Elle l'est également pour accélérer les transitions vers un modèle de développement durable, indispensable au regard du changement climatique, du non renouvellement des ressources naturelles et de la destruction de la biodiversité, dont les effets sont de plus en plus visibles.

2. Rendre la société moins vulnérable et sécuriser l'avenir

Cela passe par la sécurisation des besoins vitaux (se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner...) et par la création de biens et de services répondant à des besoins collectifs de la société, à court et à plus long terme

- **La sécurisation des besoins vitaux** :^{11 12 13 14}

« **Se nourrir** »¹⁵ :

Au cours de la crise, la production agricole a permis d'assurer l'approvisionnement alimentaire de nos concitoyens, y compris les plus précaires, sur l'ensemble des territoires.

11. Propositions issues des synthèses des consultations en ligne durant le confinement agrégées par le collectif « Après maintenant » :

La première priorité concerne l'alimentation durable : développer les circuits-courts, produire et consommer local. La propension des Français près à s'engager dans une société de consommation plus durable, dépasse les catégories socio-professionnelles : 90% des CSP moins sont prêts à s'engager, contre 87% chez les CSP plus. La deuxième priorité dégagée par 280.000 citoyens est la réduction des transports polluants et des déplacements inutiles. La troisième priorité concerne le développement du bio et de l'agriculture raisonnée.

12. « La conception de l'habitat nouveau » et la rénovation de l'ancien doivent être repensées à l'aune de la transition écologique. Nous sommes conscients que les constructions neuves sont soumises à des normes strictes en termes de consommation énergétique. Toutefois, nous souhaitons que l'innovation en matière d'habitat écoresponsable soit poursuivie. Il convient d'inciter et d'accompagner la rénovation de l'existant, notamment la rénovation thermique et énergétique, et de favoriser l'utilisation de matériaux recyclables pour la construction." - Proposition de l'avis citoyens de Fractures et Transitions

« Le transport » : il faudrait favoriser la mobilité partagée (auto partage et covoiturage en aménageant des parkings sécurisés, de capacité suffisante et des voies dédiées) ainsi que les transports en commun énergétiquement propres et gratuits." - Proposition de l'avis citoyens de Fractures et Transitions

13. Analyse des contributions libres durant le Grand débat national : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes rendus des réunions d'initiative locale :

Dans les contributions collectives, l'approche territoriale est plus marquée, avec une recherche d'alternatives locales (développer la production locale et individuelle de l'énergie, taxer les poids lourds étrangers – 6% des idées exprimées) et une réflexion sur la mobilité au quotidien (développer le télétravail, la voiture électrique, lutter contre l'étalement urbain – 4%). [Page 7]

14. Mesures dégagées par la Convention citoyenne pour le climat

SE NOURRIR :

- Pour garantir un système permettant une alimentation saine, durable, moins animale et plus végétale, respectueuse de la production et du climat : engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses (93% des suffrages), rendre les négociations tripartites plus transparentes et plus justes pour les agriculteurs (98% des suffrages), développer les circuits courts (99% des suffrages), poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel (97%), développer les pratiques agro-écologiques

SE LOGER :

- rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040 (87,3%), limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics (92%), privés et les industries, lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain (99%)

SE DEPLACER :

- développer les autres modes de transport que la voiture individuelle (96,4%), aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement (98,6%), créer les conditions d'un retour fort à l'usage du train au-delà des voies à grande vitesse (95,9%), réduire la circulation des poids lourds (97,3%), agir sur la réglementation et aider à la transition vers un parc véhicules propres (86,6%)

15. La transformation des modes de consommation et de production : [...] la promotion d'une consommation locale, raisonnée et en circuits courts, plébiscitée car gage de qualité, de sécurité sanitaire et alimentaire" ["Synthèse des 4 corpus de consultations" - Synthèse des consultations citoyennes sur le "Monde d'après" la crise de la COVID-19, page 3]

Elle a cependant confirmé une double nécessité :

- renforcer notre souveraineté alimentaire en prenant plus en compte une production agricole moins dépendante d'acteurs lointains, et des circuits de transformation et de distribution plus courts et plus proches
- s'attaquer aux faiblesses systémiques qui seront aggravées par le changement climatique

Les transitions engagées devront donc s'appuyer sur des modes de production durables, permettant de concilier approvisionnement régulier, santé des consommateurs, préservation de l'environnement et revenu des agriculteurs.

La restauration hors foyer, en particulier dans les écoles et les restaurants d'entreprise, fortement ralentie voire arrêtée pendant quelques mois, devrait mieux intégrer ces priorités à l'occasion de son redémarrage.

Au-delà, l'élaboration de la prochaine PAC devra définir un ensemble de mesures adaptées à une transition à grande échelle de l'agriculture française dans toute sa diversité vers l'agroécologie.

« **Se loger** » et « **Se déplacer** » : la restriction très forte des déplacements pendant le confinement a mis en évidence, de façon encore plus visible qu'en temps normal, la dépendance du mode de développement urbain et périurbain des dernières décennies à l'égard de transports supposés simples et peu coûteux : éloignement des lieux de vie, de travail, et d'échanges commerciaux, développement de quartiers pavillonnaires éloignés de tout ou de concentrations urbaines accentuant les fractures sociales, artificialisation accélérée d'espaces naturels et ruraux. La qualité insuffisante de l'architecture et de l'urbanisme de nombreux quartiers, la surconcentration des populations dans des zones déjà fragilisées, les logements précaires et indignes, les « passoires thermiques » ont accentué les difficultés sociales du confinement. Les réorientations de politiques d'urbanisme et d'architecture nécessitent du temps pour produire tous leurs effets. Mais le constat actuel renforce la nécessité de privilégier dans ces politiques à la fois la qualité de vie des habitants, la réduction des inégalités sociales mais également entre les femmes et les hommes et la préservation de l'environnement, conduisant heureusement en ces matières à des objectifs entièrement concordants : la limitation d'une trop grande spécialisation des territoires ou de l'étalement urbain, la qualité architecturale des constructions nouvelles ou les rénovations du bâti existant, la place plus grande donnée à la nature en ville, le respect de l'objectif d'absence d'artificialisation nette des sols prescrit par la loi. Elles concourent ensemble à une meilleure qualité de vie et à des économies de temps contraint et d'argent pour les habitants, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (dont les transports et l'habitat sont les deux plus gros contributeurs) et à une meilleure préservation de la biodiversité. Enfin une politique de développement de transports collectifs adaptés suffisamment dimensionnés aux usages quotidiens, particulièrement aux heures extrêmes de la journée, accessibles, accompagnés de plans de mobilités actives doit favoriser l'essor d'une intermodalité moins carbonée. L'accès au logement à un prix abordable près de son lieu de travail constitue également un enjeu majeur.

« **Se soigner et bénéficier d'un environnement respectueux de la santé** »¹⁶ : au-delà de la prise de conscience que la prévention et l'éducation à la santé sont prioritaires, la crise actuelle a touché en priorité dans le système de soins des secteurs tels que les services d'urgence ou les EHPAD directement confrontés à la pandémie. Elle a aussi, à l'inverse, mis en difficulté d'autres secteurs auxquels les patients n'ont pu s'adresser, notamment certains services de médecine de ville, de santé au travail ou certaines professions de santé dont l'activité a dû s'interrompre. La situation démontre la nécessité d'apporter des réponses à la prise en charge des parcours de soins. Ce constat renvoie aux programmes d'actions déjà annoncés par le gouvernement pour les hôpitaux, les EHPAD, étendus à l'organisation de la médecine de ville, au décloisonnement de l'ensemble du système de soins et à la réforme de la médecine du travail. Le concept de santé globale est essentiel, notamment celui d'« exposome » pour prendre en compte toutes les expositions environnementales subies dans l'espace et le temps, et en particulier les zoonoses, maladies transmises à l'homme par les animaux. Les retards pris pendant la crise de la covid 19 dans la prise en charge d'autres pathologies devront être rattrapés. L'accès aux soins pour toutes les catégories sociales et sur tout le territoire, y compris dans les Outre-mer où certaines situations critiques ont été signalées, notamment à Mayotte ou en Guyane, devront faire l'objet de mesures urgentes.

- **La création de biens et services permettra de mieux préparer la société aux enjeux de transition dans tous les secteurs**

La transition écologique et énergétique impose des investissements importants¹⁷. Ainsi, l'objectif retenu par la loi d'atteindre la neutralité carbone en 2050 impose un programme d'investissements spécifiques qui concerne en particulier la rénovation thermique des bâtiments et les infrastructures de mobilité. Le montant supplémentaire par rapport au niveau courant d'investissement dans les mêmes secteurs est important : il a été chiffré à une vingtaine de milliards d'euros par an dès maintenant. Mais il reste bien inférieur au « coût de l'inaction » qui serait supporté à l'avenir, à défaut d'un tel programme. Il s'agit d'une urgence, d'autant plus que ces investissements sont par ailleurs générateurs d'emplois nombreux, en grande partie non délocalisables, dans les secteurs des travaux publics et du

16 "Les participants invitent à apporter un soutien plus important au système de santé, comme l'indiquent un regroupement de propositions prioritaires du corpus 3 (4% des propositions plébiscitées) ainsi qu'un enjeu clé du corpus 1 (l'enjeu garantir santé et protection sociale aux citoyens réunit 12% du total des contributions).

L'augmentation de l'attractivité des métiers de la santé est sollicitée et matérialisée par plusieurs propositions concrètes : revalorisation des salaires et amélioration de la reconnaissance et des conditions de travail des soignants. Dans le corpus 1, 8% des contributions consacrées à cet enjeu invitent à améliorer la reconnaissance et les conditions de travail des soignants et 4% invitent à revaloriser les salaires des personnels de santé. Des propositions comparables sont identifiées dans le corpus 3 (il faut rendre plus attractifs les métiers de la santé, les revaloriser à hauteur de la pénibilité et de l'engagement de ces personnels ; il faut prendre soin des soignants pour qu'ils délivrent des soins de qualité [...]).

Les participants expriment en outre le souhait d'une augmentation des moyens accordés aux hôpitaux, en particulier les hôpitaux publics. C'est le cas de plusieurs verbatims du corpus 3 (il faut sauver l'hôpital public : mieux rémunérer les personnels, attribuer plus de crédits pour ne pas fermer de lits... ; il faut arrêter de penser la santé comme une entreprise rentable et repenser la balance entre le financier et la qualité de soin). Dans le corpus 1, investir dans l'hôpital public fédère 25% des propositions consacrées à l'enjeu de la santé."

17. **Mesures dégagées par la Convention citoyenne pour le climat sur la Politique de développement et de transition écologique :**

- Soutien de la France au Pacte Vert (66% des suffrages)

- Soutien de la France à la proposition de pacte finance-climat au niveau européen prévoyant la création d'une Banque européenne du climat et d'un fonds européen de la biodiversité (supérieur à 66% des suffrages)

Développement d'un dispositif de financement des innovations qui s'inscrivent dans une logique de sortie du carbone (66% des suffrages)

bâtiment.^{18 19}

Les services publics et les services au public sont à nouveau apparus pendant la crise comme des éléments centraux du contrat social. L'importance du rôle du territoire, et de l'action de proximité s'est révélée avec force. La période récente a souligné l'importance du système de soins au sens le plus large, y compris celui du « care », le soin et l'attention à porter aux autres. Le rôle de l'éducation, souligné par la situation critique des « décrocheurs », celui de la sécurité sous toutes ses formes, celui des services tels que la collecte des déchets, sont aussi apparus essentiels. L'accès à une couverture numérique efficace a pris une importance devenue soudain indiscutable, accentuant l'isolement des zones blanches face à des besoins de connexion sans commune mesure avec la situation antérieure. Tous ces services doivent être offerts à tous dans des conditions compatibles avec les besoins collectifs. C'est une des conditions de l'égalité d'accès aux droits pour toutes et tous. Cela est vrai pour les services publics relevant directement de la responsabilité de l'Etat et des collectivités locales, dont l'hôpital public et l'éducation nationale sont des exemples emblématiques mais dont relèvent aussi par exemple la propreté des villes et la gestion de l'environnement. **C'est une réflexion stratégique nouvelle qui s'impose, fondée sur un retour aux principes de base du service public** : les réformes effectuées depuis une vingtaine d'années dans l'idée de gommer les différences entre la logique d'entreprise et celle de ces services publics ont souvent montré leurs limites, au regard d'une coopération renforcée entre ce qui relève de l'initiative privée et le service public. Une meilleure adéquation entre le niveau de rémunération des personnels et la contribution de ces missions à l'intérêt général, y compris la poursuite des transitions, devrait être recherchée. L'adéquation des missions reconnues par la société comme d'intérêt public, avec l'organisation et les moyens attribués à l'Etat et aux collectivités pour accomplir ces missions, doit aussi être assurée. Les structures associatives et le bénévolat apportent elles aussi une contribution majeure à l'intérêt général et à l'amélioration du lien social : c'est dans leur action conjointe avec celle des services publics que devrait être recherchée l'atténuation des fractures territoriales et sociales.

Les activités de « l'art de vivre » (culture, sports, loisirs, tourisme, hôtellerie-restauration, bars...). Les activités de ces secteurs, qu'elles soient le fait d'entreprises, d'associations ou d'indépendants, sont des facteurs de liens sociaux, essentiels à l'équilibre humain, au vivre ensemble, à la cohésion sociale et pourvoyeurs d'emplois non délocalisables. Le confinement les a particulièrement affectés, mettant ces entreprises en grave difficulté, sans oublier celles relevant de l'économie à but non lucratif. Leur redressement rapide est indispensable à la vie sociale et culturelle, comme au maintien de très nombreux emplois locaux.²⁰

18. **Constats établis par la synthèse des contributions en ligne du Grand débat national :**

Financement de la transition écologique : 59% des répondants estiment qu'elle doit être financée à la fois par le budget général de l'Etat et la fiscalité écologique. Plus globalement, ce financement doit concerner tout le monde (69%), entreprises, administrations et particuliers.

19. **Analyse des contributions libres durant le Grand débat national : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes-rendus des réunions d'initiative locale :**

Le consensus se forme autour d'une proposition systémique forte : faire de la transition écologique une priorité

12% des idées exprimées du thème. Un premier profil (25% des idées exprimées) se détache rapidement du tronc, prônant des actions visant à rendre les solutions polluantes moins performantes d'un point de vue économique. Le tronc est poursuivi par deux propositions pragmatiques et actionnables (développer les transports en commun; isoler les bâtiments

7% et 4% des idées exprimées), avant que deux approches distinctes n'apparaissent. La première (33% des idées exprimées) priorise un changement de mode de vie via un foisonnement de propositions portant sur des choix individuels (moins/mieux consommer) et des mesures collectives (développer le vélo, le tri sélectif, interdire l'obsolescence programmée). La seconde se focalise sur les questions d'énergies (16%).

20. **Analyse des contributions libres durant le Grand débat national : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes rendus des réunions d'initiative locale :**

La valeur Solidarité s'exprime prioritairement via le soutien et la valorisation du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire, deux modèles d'engagement responsabilisant directement le citoyen plutôt qu'exclusivement bâtis sur l'aide et la prise en charge directes de l'Etat. [Page 182]

- Investissements matériels et immatériels

Le travail et l'emploi constituent des préoccupations prioritaires de la période actuelle. Le choc apporté à de nombreux secteurs d'activité par la crise, s'ajoutant aux enjeux préexistants d'adaptation indispensable à des mutations profondes, bouleverse le paysage de l'emploi et interroge la qualité du travail. Il renforce notamment l'urgence d'établir le « Plan de programmation de l'emploi et des compétences » (PPEC), prévu par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte depuis 2015, mais toujours en attente. Son objectif est de faciliter l'adaptation de nombreux métiers existants aux besoins nouveaux liés notamment aux transitions écologique et énergétique. L'actualité des derniers mois incite à le compléter par un plan de reconnaissance des « métiers du lien », mal reconnus ou « invisibles », en contact direct avec le public : la crise a souligné l'utilité sociale majeure de ces métiers, en contradiction avec leurs conditions de travail et leur niveau de rémunération. Les deux démarches d'évolution des compétences et de reconnaissance des métiers devraient être coordonnées. La réussite de cette ambition implique d'importants programmes de formation, d'adaptation à l'emploi, de qualité de vie au travail, de révisions salariales, dans un dialogue social renforcé portant sur ces questions au sein de chaque filière d'activité.

De telles mutations dans la nature des activités et des emplois ne pourront se faire sans **un effort de recherche** important, axé en priorité sur la « soutenabilité » économique, sociale, environnementale, dans toutes les disciplines, pour assurer l'adaptation des activités aux enjeux les plus avancés. Enfin la question centrale qui nous est posée est de repenser et de revaloriser le travail. L'organisation et le sens du travail doivent être débattus par celles et ceux qui le font, afin qu'ils participent à la définition de ce que l'on produit, pourquoi et comment.

La qualité de vie au travail (QVT) résulte de la conjonction de nombreux éléments objectifs et de la perception qu'en ont les travailleurs : finalité, contenu et organisation du travail, engagement de tous à chaque niveau de l'entreprise, transparence des informations et du projet responsable et soutenable de l'entreprise, qualité des relations de travail, du management, des coopérations professionnelles et du dialogue social, conditions physiques de travail, de préservation de la santé, d'hygiène et de sécurité, reconnaissance et respect des salariés et équité de traitement des rémunérations et des carrières, conciliation des temps de travail et de vie personnelle et familiale, égalité professionnelle, stabilité de l'emploi... Elle participe fortement de la mobilisation de l'intelligence collective, de l'esprit d'équipe, de la régulation des tensions, de la capacité d'innovation et des performances de l'entreprise et aussi de l'épanouissement personnel et de l'affirmation de la valeur travail. La QVT est donc un enjeu sociétal, *a fortiori* pour faire face à des crises et en sortir. Réinterroger le travail, c'est porter attention aux conditions de son exécution.

Mesures d'urgence :

✓ Relancer les activités :

- L'aide nécessaire au soutien des activités doit être bien ciblée, soutenable, comprise, acceptée et contrôlée socialement. Redémarrer l'économie de la France et préserver la compétitivité est un impératif : soutenir la consommation des ménages et la trésorerie des entreprises est essentiel. Les aides publiques doivent être conditionnées à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux, selon des critères à définir, et assorties d'un contrôle a posteriori. Un pilotage participatif de la relance devrait être mis en place, impliquant toutes les parties prenantes (branches, filières, entreprises, territoires, ménages, travailleurs, élus locaux et territoriaux, ONG...), les instances et administration concernées (Direction générale des entreprises, BPI, CNI et comités stratégiques de filières, Banque de France, Trésor, Agence de participation de l'Etat, DGT et Direccte, observatoires des branches et OPCO...), pour définir des réponses adaptées, que l'Etat et les collectivités publiques accompagneraient. On pourrait notamment privilégier dans ce cadre, des contrats de transition écologique, numérique et technologique et s'appuyer également sur les contrats de plan Etat Région en cours de redéfinition.
- **Pour un pacte productif, social et écologique**, trois domaines d'activité devraient être considérés qui concernent les secteurs publics et privés comprenant l'économie sociale et solidaire :
 - **Les activités exposées à la concurrence internationale**, dont il faut maîtriser les secteurs stratégiques et assurer la compétitivité au nom des enjeux écologiques, d'une sécurité d'approvisionnement et de notre capacité d'exportation. C'est à cette aune que doivent s'apprécier les priorités et notamment les relocalisations nécessaires, dans un cadre européen si possible.
 - **Les activités non délocalisables**(accueil touristique, culture, loisirs, bars, cafés, restaurants, sports...) dont la reprise participe à la cohésion sociale ou à de nouveaux comportements de consommateurs (ventes de produits alimentaires au travers des circuits courts et de proximité, réparation...) pourvoyeuses d'emplois immédiats et soutenables : rénovation thermique des bâtiments, transports, alimentation et agroécologie, bois et forêt, gestion de l'eau, des déchets, santé, restauration des écosystèmes... En particulier, la rénovation thermique des logements et des bâtiments publics constitue un marché porteur pour les petites entreprises et l'artisanat.
 - **Les activités de service public et de service au public**, qui se sont révélées fragiles essentiellement du fait de mauvais choix politiques (ex. : l'hôpital) et d'organisation, de manque de pilotage notamment dans les territoires et de financement (ex. : certains services aux personnes) et de retards d'investissements (ex. : infrastructures de transports en commun), mais qui sont elles aussi déterminantes en matière d'emplois et de reprise de la consommation.
- Accompagner la relance rapide des activités par un premier volet « court terme » du Plan de programmation de l'emploi et des compétences, portant en particulier sur les secteurs très sensibles et fragilisés de l'automobile et de l'aéronautique : les soutiens très importants consentis pour ces secteurs doivent s'accompagner, dans une période de mutation aussi forte, d'une prise en compte directe des besoins d'adaptation des métiers existants aux enjeux de transition de ces secteurs en tout premier lieu environnementaux.

- ✓ **Construire et mettre en œuvre sans délai le plan pour l'hôpital et les EHPAD**, faisant suite au « Ségur de la santé », en coordination avec l'ensemble du système de santé pour une meilleure qualité de prise en charge globale et d'accès aux soins. Les réponses données devront aussi intégrer des réponses aux besoins de reconnaissance des métiers de santé et de soins à domicile, aux personnes âgées et handicapées. Au-delà, une réforme profonde du système de santé est nécessaire pour une prise en compte globale de ces enjeux.

Orientations stratégiques :

- ✓ **Donner du sens au travail et à sa finalité**
 - **Réaliser sans délai le Plan de programmation des emplois et des compétences, en y intégrant la reconnaissance des qualifications.** Ce Plan devra consacrer la priorité donnée à l'emploi fondé sur des qualifications reconnues à leur juste valeur sociale et adaptées aux enjeux de transition et de résilience. Cette démarche devrait concerner toutes les filières professionnelles, et implique un dialogue social exigeant, à engager spécifiquement sur ce thème. Une partie de la réponse aux attentes de la population d'une reconnaissance de métiers qui se sont avérés essentiels aux besoins vitaux et quotidiens doit trouver place dans ce Plan. D'autres métiers, dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce ou l'industrie souffrent aussi d'un manque de reconnaissance et rencontrent des difficultés de recrutement dont ce plan pourrait tenir compte pour y remédier. Ce travail devra enfin intégrer les conséquences (volumes, formation, type d'emplois, compétences et niveaux de qualifications) des ambitions et priorités de transition écologique des filières et territoires.
 - **Privilégier les formations initiales et les reconversions vers des compétences relatives aux transitions écologiques, énergétiques et climatiques.** Ces secteurs font en effet appel à des qualifications de niveaux très variés, et répondent à des besoins appelés à se développer. Ils sont souvent non délocalisables rénovation de bâtiments, construction de nouvelles infrastructures de transport public, etc. Le PPEC devrait intégrer un volet spécifique de reconversion vers ces secteurs, pour les salariés dont l'emploi actuel est menacé.
 - **Faire de la qualité de vie au travail et de la mobilisation du capital une même priorité.** La crise a mis en évidence la valeur travail et la nécessaire mobilisation du capital pour l'emploi et pour corriger les failles et les faiblesses de notre système productif. Elle a également démontré que l'entreprise avait besoin à la fois de la participation des salariés et parfois du concours de l'Etat pour faire face et pour son redressement. Les éléments d'un pacte social sont ainsi réunis. Le gouvernement et les partenaires sociaux doivent saisir la

période comme une opportunité pour refonder les rapports du travail et du capital dans le sens de la qualité de vie au travail et de la responsabilité sociétale des entreprises.

- ✓ **Amplifier le Programme d'investissements d'avenir**, déjà mis en place en 2010 et renouvelé en 2017, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance soutenable et d'emplois. Les besoins de reconversion soulignés par la crise comme les nouvelles évaluations des besoins liés à la politique climatique devraient conduire à renforcer ce programme et à le pérenniser, en en faisant un outil majeur de la stratégie nationale bas-carbone pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce programme devra être articulé avec le Pacte vert pour l'Europe, en matière d'agroécologie, de transports, d'énergie, de recherche. Là aussi, la priorité donnée à des investissements relatifs aux logements, aux transports et aux réseaux adaptés à l'évolution du mix énergétique, très peu délocalisables, devrait assurer l'efficacité de ce plan en matière de soutien à l'emploi. Enfin la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'industrie orientée vers des objectifs de soutenabilité serait une action complémentaire à cette orientation.
- ✓ **Engager une réforme fiscale vers plus de justice**, dans le sens d'une plus grande progressivité et de la prise en compte des facultés contributives de chacun. Elle doit être complétée par une politique plus soutenue de lutte contre la fraude, l'évasion et l'évitement fiscal. Elle doit comporter des mesures pour la taxation des multinationales, là où elles exercent leur activité, selon le droit commun. Une harmonisation fiscale au sein de l'UE doit être recherchée afin de jouer un rôle moteur à l'échelle mondiale en matière d'élaboration de législations fiscales adaptées à l'économie moderne et à l'ère numérique. L'évaluation des effets sociaux et environnementaux des nombreuses niches fiscales et autres exonérations doit être réalisée.

DÉCIDER

ensemble



C. Décider ensemble²¹

Objectif : les mesures qui précèdent nécessitent de reconstruire la confiance et le lien social, par une conception renouvelée de l'élaboration des décisions publiques et des droits et responsabilités de chaque structure politique et de chaque personne.

1. Les politiques publiques dans une démocratie^{22 23 24}

Les politiques publiques, dans une démocratie, doivent garantir à toute personne l'effectivité des droits reconnus par la loi. Au-delà des principes fondamentaux définis par la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution, ces droits résultent de l'ensemble des lois relatives aux libertés publiques, à la lutte contre les discriminations et à la justice, aux droits sociaux, au droit du travail, aux droits à la santé, à l'éducation, à la formation, à la culture, au logement, à l'égalité entre les femmes et les hommes, et enfin depuis la charte constitutionnelle de l'environnement de 2005 au « droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » et au droit de participer à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

21. Les mesures dégagées de la Convention citoyenne

- Inclure des citoyens dans la gouvernance des mobilités au niveau local comme au niveau national (96,6% des suffrages)
- Renforcer le contrôle des politiques environnementales (82%)

22. Proposition de l'avis citoyens de Fractures et Transitions :

Pour retrouver cette confiance, il est indispensable :

de mettre en place de nouveaux outils d'interpellation à l'initiative des institutions et/ou de la population

de développer la participation citoyenne de manière pérenne avec des participantes et participants renouvelés sur des projets identifiés, à tous les échelons, dans les différents territoires

23. Analyse des contributions libres durant le Grand débat national : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes rendus des réunions d'initiative locale :

« Les contributions constatent un éloignement progressif entre les élus et les citoyens. [...] Les contributions collectives insistent davantage sur le besoin de rapprocher les citoyens des enjeux démocratiques en développant une culture citoyenne (15%) et en renforçant la participation aux élections (12%). Au-delà apparaissent des préoccupations liées à l'association des citoyens à la prise de décision. [...] L'appel à davantage de démocratie directe et le recours au tirage au sort de citoyens sont les deux principaux axes relatifs à la démocratie participative. D'autres propositions de renforcement de la participation citoyenne (Référendum d'Initiative Partagée, référendum pour les grands choix de société, recours aux pétitions, assemblée citoyenne, etc.) apparaissent de manière plus diffuse. Les contributions collectives sont alignées sur ces propositions, avec une priorité plus affirmée en relatif sur la participation citoyenne (vote blanc, vote obligatoire). » [Page 4]

24. Constats établis par la synthèse des contributions en ligne du Grand débat national :

« 52% estiment qu'il faut donner un rôle plus important aux associations et aux organisations syndicales et professionnelles (118.356 répondants) »

« 52% estiment qu'il faut transformer les assemblées (118.356 répondants) »

2. La répartition des compétences²⁵

La question du niveau de décision politique doit ensuite être posée : la répartition des compétences entre l'Union européenne, l'Etat, les régions, les autres collectivités territoriales, en intégrant les spécificités de certains territoires et en particulier des Outre-mer, apparaît souvent obscure à nos concitoyens, non sans raison. Elle doit être clarifiée. La crise actuelle, comme d'autres avant elle, a conduit à mettre en évidence l'intérêt du principe de subsidiarité : celui-ci conduit à ne donner une compétence à un niveau de décision que si elle ne peut être mise en œuvre de façon efficace à un niveau inférieur. L'application de ce principe diffère selon les pays européens et leur tradition historique, plus ou moins centralisatrice ou fédérative. Malgré les changements introduits par les lois de décentralisation successives depuis celle de 1982 et 1983, la situation récente a encore montré que le bon équilibre entre cohérence collective et prise en compte des diversités locales n'était pas encore atteint. Les ressources budgétaires de chaque entité publique (qu'il s'agisse d'un hôpital, d'une commune, d'une autre collectivité publique ou de l'Etat lui-même...) doivent aussi être mises en rapport avec les responsabilités qui lui sont allouées, sauf à la mettre en situation impossible. Par ailleurs, le cadre général de la décentralisation doit assurer la cohérence de mise en œuvre territoriale des politiques nationales de transition, en particulier pour l'application des stratégies relatives à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation, et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Les débats se sont poursuivis depuis trois mois autour de l'ouverture des frontières et des différences de politiques sanitaires menées dans des pays voisins, face à une pandémie indifférente aux barrières géopolitiques. Ils ont montré l'importance d'accords européens et internationaux privilégiant l'accroissement des solidarités, par exemple dans un programme de santé publique communautaire ou de programmes d'aide internationaux, face à une interdépendance renforcée entre pays proches ou lointains. La solidarité de pays voisins de la France, pour prendre en charge des malades en situation d'urgence, ou le besoin d'échanges internationaux, en matière de recherche sur les vaccins, ont montré qu'un réflexe étroitement national n'est jamais bon en situation de crise, pas plus qu'il ne l'est face aux enjeux mondiaux du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

3. La place des connaissances scientifiques et de l'expertise

Les controverses autour du rôle du Conseil scientifique mis en place par le Président de la République à l'occasion de la crise, et plus encore autour des médicaments susceptibles ou non d'être utilisés, appellent à réfléchir à la place des connaissances scientifiques et de l'expertise dans la décision publique. Les travaux académiques abondants développés sur ces questions à propos de crises antérieures semblent tous confirmés par l'analyse à chaud de la situation actuelle. La préparation des décisions publiques, dans le respect des institutions et dans un cadre collégial, doit s'appuyer sur des éclairages multiples et pluridisciplinaires : les connaissances les plus récentes validées par la communauté scientifique y compris les incertitudes et les controverses qui subsistent, l'écoute des experts et spécialistes, l'analyse *ex post* des politiques déjà appliquées dans des contextes voisins, l'analyse des variantes possibles, l'évaluation des impacts économiques, sociaux, environnementaux de chaque option raisonnablement envisageable. Mais faisant presque toujours appel à des arbitrages complexes entre des critères non commensurables, la décision relève *in*

25. *Propositions issues des synthèses des consultations en ligne durant le confinement agrégées par le collectif « Après maintenant »*

Les Français placent le fonctionnement démocratique dans les attentes du changement. 78% des Françaises et des Français souhaitent renforcer la décentralisation, donner plus de pouvoirs aux collectivités locales.

63% des répondants, sont prêts à faire des efforts pour renforcer la participation citoyenne à la vie démocratique, en y participant personnellement davantage.

fine de la seule responsabilité politique. La crise et notamment ses conséquences économiques et sociales a aussi démontré que l'expertise ne peut pas être le seul éclairage à la décision et que la consultation de tous les acteurs, forces vives ou corps intermédiaires sont autant d'apports indispensables à cet éclairage.

4. L'expérience de la société civile organisée et l'expression citoyenne²⁶

Cette responsabilité politique, au niveau national comme au niveau local, implique la confiance des personnes au nom desquelles elle s'exerce. Les deux éléments que constituent l'accès aux informations utiles à la décision, et la possibilité de participer à l'élaboration des décisions sont des éléments constitutifs de cette confiance. L'expression de la société civile lors de la préparation des décisions publiques peut prendre des formes diverses dans le respect des institutions et dans un cadre collégial. La consultation d'organisations ou associations agréées (usagers, consommateurs, protecteurs de l'environnement) doit être pratiquée à la même hauteur que celle des autres porteurs d'intérêts. Les avis produits par le CESE après un travail entre les représentants des corps intermédiaires qui le composent en constituent une forme organisée, susceptible d'éclairer les pouvoirs publics. L'expression de citoyens s'exprimant directement par des pétitions, des plateformes, ou par la délibération de groupes de personnes tirées au sort, a fait l'objet de plusieurs expériences récentes menées par le CESE. La démocratie, dont la finalité profonde est de régler par la délibération collective et non par le rapport de force les différences de points de vue normales entre les citoyens, doit continuer à se nourrir de ces expériences multiples, en tirant les enseignements de chacune : c'est la démarche que privilégie le CESE depuis plusieurs années, en lien avec la poursuite de sa fonction de représentation structurée de la société civile organisée. Le CESE partage ainsi l'esprit de l'avant-projet de loi organique en préparation qui lui confiera la consultation du public. Il va d'ailleurs s'inspirer des contributions de plus de 300 000 citoyens apportées sur les plateformes participatives pendant le confinement et ce en lien avec la DITP. Cela participe de la reconstruction de la confiance et de l'association des citoyens à la transformation.

5. Le dialogue social doit être reconnu et renforcé par des actes

Dans ses différentes dimensions (échange d'informations, diagnostic, concertation, négociation...), le dialogue social est producteur de régulations et de progrès dans les liens du travail à tous les niveaux. Il doit être respecté et renforcé. En situation de crise, son utilité est accrue. En effet, les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, l'organisation des temps et des déplacements, le réaménagement des productions et des organisations, le recours au télétravail, etc... sont des éléments essentiels de résistance et de dépassement de la crise. Dans les entreprises, les

26. **Propositions issues du collectif Nous les premiers : un scénario démocratique pour le Monde d'après**

a. Dès maintenant (au moins pendant la durée du confinement) : permettre à chaque citoyen de participer à construire le "monde d'après" en faisant entendre son point de vue et ses idées à travers des canaux de contribution divers. Par ailleurs, que l'ensemble de ces contributions fasse l'objet d'une synthèse indépendante du gouvernement, afin d'en garantir l'exhaustivité, la sincérité, et de valoriser la parole citoyenne.

b. A court-terme (mai-juin) : mettre en place des Fabriques de la Transition au niveau local ainsi qu'un Conseil National de la Transition : au sein de tous les territoires, associer les acteurs de la transition (associations, conseils citoyens, conseils de développement, collectifs citoyens, entreprises, chercheurs, élus locaux, citoyens engagés, etc

c. A moyen-terme (septembre) : préfigurer une Assemblée Citoyenne du Futur, comme imaginée lors du premier projet de réforme constitutionnelle sous l'impulsion d'organisations de la société civile.

branches, les territoires, on peut constater des accords et des initiatives courageuses et innovantes. Au plan national, le gouvernement a dû faire appel aux partenaires sociaux. Cette relégitimation doit être pérenne et se traduire aussi par des moyens en faveur du dialogue social. Elle implique de la confiance entre acteurs, de la transparence dans l'information et les objectifs à atteindre, de la méthodologie et de l'équité. Elle implique cependant que ses acteurs agissent en responsabilité, sans ingérence de l'Etat et concrètement avec des résultats visibles pour les salariés, les entreprises et les administrations.

Plus largement, ce sont toutes les forces vives et organisations de la société civile, ainsi que les citoyens, qui doivent pouvoir prendre part aux débats et aux choix des grandes orientations économiques, sociales et environnementales. Cela appelle un climat de confiance et une capacité d'innovation.

Mesures d'urgence :

- ✓ **Préparer une nouvelle étape de décentralisation** complétant le dispositif législatif actuel. Elle devrait être accompagnée d'une réforme budgétaire et fiscale, avec deux finalités :
 - donner à chaque niveau de compétence les moyens de son autonomie de décision par l'adéquation entre les objectifs politiques et les moyens budgétaires dans un cadre de cohérence nationale
 - assurer une meilleure équité fiscale, gage de cohésion sociale

Une **consultation au niveau des régions et au niveau national** pourrait être organisée pour engager une réflexion des citoyens et des corps intermédiaires.

- ✓ **Organiser une Conférence du lien social** qui pourrait porter sur plusieurs sujets, notamment :
 - l'exposition, durant la crise, de nombreux **métiers participants du lien social**, a suscité l'attention et le soutien de la population. Nombre d'entre eux sont insuffisamment reconnus, ce qui conduit à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer leur reconnaissance et leur attractivité. Les métiers de la santé, en première ligne durant la crise doivent relever du Ségur de la santé. D'autres métiers (social, propreté, aide à domicile...) majoritairement occupés par des femmes, avec des conditions de travail difficiles, relèveraient de cette conférence en termes sociétaux et de modèles économiques. Cela en cohérence avec les prérogatives de la négociation collective en matière de qualification, de reconnaissance financière, d'amélioration des conditions de travail, de formations dont ils relèvent
 - fort de son maillage de proximité et d'activités multiples suscitant l'adhésion (éducation, santé, loisirs, culture, solidarité caritative ou humanitaire, protection de l'environnement etc.), **le secteur associatif** jouit d'une confiance élevée dans la population. Il a un rôle majeur à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sortie de crise. Les associations doivent voir leur rôle valorisé et faire l'objet d'une politique de soutien adéquate à la création d'emplois utiles socialement, ciblant particulièrement les jeunes qui ne peuvent pas prétendre aux parcours emploi compétences. La sortie de crise nécessite une structuration renforcée afin de démultiplier leur capacité à coconstruire et s'insérer dans les politiques publiques.

Orientations stratégiques :

- ✓ **Renforcer les mécanismes de participation de la société civile et de redevabilité**, sous toutes ses formes (participation citoyenne, expression de la société civile organisée, dialogue social...), pour l'élaboration des décisions publiques. Trop souvent considérée comme une obligation juridique à traiter a minima pour éviter les contentieux, la participation à l'élaboration des décisions publiques, même en situation d'urgence, doit être un levier essentiel de rétablissement de la confiance entre les citoyens et le pouvoir politique. L'exigence de redevabilité impose aux pouvoirs publics organisateurs d'une consultation de rendre compte de l'usage fait des avis émis. Trop souvent négligée actuellement, elle doit être respectée pour restaurer la confiance du public.
- ✓ **Développer la participation des salariés** dans l'entreprise, adaptée à la taille de l'entreprise, tant au plan de la gouvernance, de l'organisation du travail que de la discussion sur la répartition de la valeur ajoutée affectée aux rémunérations. Des moyens doivent y être affectés. La responsabilité sociétale des entreprises doit franchir une étape avec la mise en place d'observatoires des bonnes pratiques et de dispositifs d'alerte. Dans le secteur public, la responsabilité sociale des organisations doit faire son entrée en lien avec le développement d'un dialogue social de qualité.
- ✓ **Développer une véritable politique de soutien à la vie associative, à sa structuration, ainsi que de l'engagement citoyen**. Favoriser la mobilisation bénévole et développer les différentes formes de volontariat, ainsi qu'inciter au mécénat privé et à la philanthropie.
- ✓ **L'Union Européenne doit s'engager dans une refondation à la hauteur des défis** auxquels elle est confrontée en mettant en place des mécanismes renforcés de solidarité entre Etats membres, en retrouvant une souveraineté dans les secteurs stratégiques, en s'affirmant sur la scène internationale. La conférence sur l'avenir de l'Europe, dont l'issue est prévue en 2022, pourrait constituer une opportunité pour cela, à condition de l'ouvrir à la société civile.

Conclusion

Dans une société diverse, complexe, ébranlée par une crise sévère, c'est l'appel à « redéfinir les solidarités » qui constitue pour nous l'élément central de la demande formulée par le Président de la République aux présidents des trois assemblées constitutionnelles, dans sa lettre du 3 juin 2020.

C'est donc aussi le fil conducteur de la réponse apportée ici par le CESE.

La solidarité suppose d'atténuer les fragilités. C'est ce qui nous a conduits à traiter d'abord du soutien immédiat à l'emploi, de l'aide aux plus défavorisés et de la réduction des vulnérabilités révélées ou accentuées par la crise sanitaire actuelle.

Elle passe ensuite par une relance des activités préparant l'avenir : c'est l'adaptation de toute notre société à de nouvelles perspectives, et non à celles d'hier, qui montrera si la crise actuelle nous a conduits à des décisions utiles. Le plan participatif de relance de l'activité, le plan pour l'hôpital et les EHPAD, le programme prévisionnel des emplois et des compétences, le programme d'investissements d'avenir visent, ensemble, à faire face aux transitions en cours et à venir.

Mais parler de solidarité en définissant des plans d'action ambitieux sans se préoccuper de la confiance mutuelle à l'intérieur de notre société n'aurait pas de sens. La démocratie cherche à construire, par le dialogue et la concertation, des décisions plus solidaires que celles qui résulteraient du seul pouvoir du plus fort : cela nécessite des institutions, des outils et des procédures participatives cohérentes et leur respect. Tel est le propos des orientations décrites ici en matière de décentralisation, de dialogue social, de participation de la société civile, organisée ou non, à la préparation des décisions.

C'est l'association de ces trois démarches de réduction des vulnérabilités, de relance d'activités aux enjeux de transition environnementale et d'approfondissement des mécanismes démocratiques d'élaboration des décisions qui devrait tracer les nouvelles perspectives évoquées par le Président de la République. Le CESE est prêt à y jouer tout son rôle, comme il l'a fait jusqu'ici.

Fiches thématiques :

Le document joint aux Priorités essentielles pour la relance de la France, est le fruit du travail de toutes les formations de travail du CESE, rassemblé dans des fiches thématiques présentées ci-dessous :

1. Créer des solidarités et soutenir l'emploi

Vulnérabilités liées à des situations individuelles (nouvelles protections sociales)

- chômage
- personnes handicapés
- personnes détenues
- dépendance-âge
- jeunes en rupture familiale/ couverture sociale
- sans abris/ couverture sociale
- migrants/ couverture sociale
- grande pauvreté
- violences conjugales
- violences faites aux enfants indépendants

Vulnérabilités liées aux failles dans l'accès aux droits ou l'absence de droits collectifs

- mal logement
- alimentation saine
- accès au numérique
- accès à la culture
- accès à l'éducation
- droit au travail et à la qualification (accompagnement parcours professionnels)
- accès aux soins
- accès à un environnement sain : Justice climatique et vulnérabilité sociale
- mobilité contraintes

2. Relancer les activités en préparant l'avenir (résilience)

Sécurisation des besoins vitaux

- énergie
- alimentation-agriculture
- médicaments et matériels médicaux en situation de crise
- système de santé (public-privé-travail-hôpital, ville...)

Création de biens et services

- adaptation aux enjeux collectifs, économiques, sociaux et environnementaux
- transition énergétique, atténuation et adaptation au changement climatique
- préservation des écosystèmes
- utilisation durable des ressources
- produits industriels (système productif, localisation, décarbonisation...)
- services-publics

- services au public
- infrastructures de mobilités
- bâtiments travaux publics (rénovation)
- autres équipements
- industries de l'art de vivre : tourisme, loisirs, hôtellerie-restauration
- aide à l'investissement
- renforcement des fonds propres et financement
- Investissements matériels et immatériels
- recherche
- formation, adaptation des emplois et compétences
- culture
- qualité de vie au travail
- reconnaissance des métiers du lien social
- soutien de l'entrepreneuriat
- soutien du bénévolat-tissus associatif

3. Décider ensemble (gouvernance, citoyenneté)

Citoyenneté les politiques publiques doivent assurer le respect des droits reconnus à chacun par les lois (au-delà de la seule définition générale de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen)

- éducation, culture
- libertés publiques
- participation dans l'Entreprise-Dialogue social-Droits des travailleurs
- démocratie et justice environnementale
- démocratie sanitaire
- entrepreneuriat-RSE
- bénévolat-tissus associatif
- égalité H/F
- sécurité, sûreté, prévention et précaution (cf. charte constit.)
- fiscalité, financement de la protection sociale

Éléments de préparation des décisions publiques

- conception politiques publiques (analyse de controverse, étude d'impact, évaluation...)
- place des experts et scientifiques
- nouveaux indicateurs de richesse

Organisation des compétences de décision, et participation du public à la préparation des décisions

- Etat stratège
 - consultation du public et des corps intermédiaires
 - territoires-décentralisation – Outre-mer DOM ADT EF
 - Europe-principe de subsidiarité AEI
 - régulations internationales
-

Sources :

- Synthèses des contributions en ligne du Grand débat national, consulté le 17 juin 2020
- Le Grand débat national, « Analyse des contributions libres durant le Grand débat national : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes-rendus des réunions d'initiative locale », Rapport final, Paris, le 14 juin 2019
- Dominique Gillier & Michel Badré, « Avis du groupe citoyens » in « Fractures et transitions : réconcilier la France », avis du Conseil économique, social et environnemental adopté le 12 mars 2019
- Nous les Premiers : un scénario démocratique pour le « monde d'après », lettre ouverte au Président de la République
- Après Maintenant, synthèse des contributions et sondage en partenariat avec OpinionWay
- Synthèse des 4 corpus de consultations” - Synthèse des consultations citoyennes sur le “Monde d'après” la crise de la COVID-19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
